

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire
du conseil d'établissement tenue le 23 février 2022
à 18h00 sur la plateforme Zoom**

PRÉSENCES ET QUORUM

Étaient présents :

Représentants des parents :

Mme Meylin Garcia
Mme Marie Carmène Jusma
Mme Salma Haitout

Représentants du personnel :

M. Pierre Antoine Auguste, enseignant
M. Nacer Fernane, technicien en éducation spécialisée
Mme Nicole Després, éducatrice en service de garde
Mme Géraldine Faust, enseignante-orthopédagogue

Membre représentant de la communauté :

M. Jean-Patrice Gauthier

Membres de la direction :

Mme Mélanie Richard, directrice
Mme Amandalie Lacorse, directrice adjointe
Mme Ouarda Samira Benabdoun, directrice adjointe

Membres absents :

M. Thomas Happi Emaga
M. Jocelyn Nono Yakam
Mme Célestine Dago
Mme Sana Jabri, technicienne du service de garde
Mme Natasha Alloul, ergothérapeute

Le quorum est constaté et la séance déclarée ouverte à 18h15.

Mme Célestine Dago informe les membres du conseil qu'elle déménage et quitte le conseil d'établissement.

Rôles

Secrétaire : Mme Amandalie Lacorse

Gardiennne du temps : Mme Amandalie Lacorse

Mot du public

1. MOT DE LA PRÉSIDENTE

La présidente, Mme Meylin Garcia, souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'établissement.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique* (ci-après appelée la « LIP »), les membres du conseil ont reçu une copie de l'ordre du jour de la séance régulière du 23 février 2022 du conseil d'établissement de l'école Enfant-Soleil plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Géraldine Faust il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 23 février 2022.

Résolution 2022-02-23-01

3. COURRIER

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 69 de la LIP, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2021, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Salma Haitout il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2021 du conseil d'établissement de l'école Enfant-Soleil selon les modifications précisées.

Résolution 2022-02-23-02

5. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Mme Marie Carmène Jusma, déléguée au comité des parents, a reçu des brochures publicitaires. Le contenu ne nécessite pas une présentation aux membres du conseil d'établissement.

6. POINTS POUR ADOPTION

6.1 Mesures protégées | attestation des montants reçus

Mme Mélanie Richard, directrice, présente la répartition des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées par le Centre de Services Scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSSMB). Mme Richard informe les membres du conseil d'établissement des modalités liées aux

sommes de ces mesures et que leur déploiement a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

Voir le document de la résolution en annexe

Résolution 2022-02-23-03

7. POINTS POUR APPROBATION

7.1 Programme des activités éducatives

Mme Amandalie Lacorse, directrice adjointe, présente la mise à jour de la liste des activités proposées par les enseignants.

CONSIDÉRANT QUE l'article 87 de la LIP donne au conseil d'établissement de l'école Enfant-Soleil le mandat d'approuver la programmation des activités proposée par Mme Lacorse;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de Mme Lacorse a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la LIP;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ces services, conformément à l'article 91, 1^{er} parag. de la LIP, et que ces revenus, tout comme ces dépenses, s'ajoutent au budget de l'école;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Marie Carmène Jusma, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la programmation des activités proposée par Mme Lacorse, dont une copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution 2022-02-23-04

7.2 Grille-matières

Mme Ouarda Benabdoun, directrice adjointe, présente la grille-matières retenue pour l'année scolaire 2022-2023. À titre informatif, les enseignants de 6^e année ont émis le souhait de remplacer la musique par l'art dramatique pour les années futures. L'équipe-école se penchera sur la proposition l'an prochain.

CONSIDÉRANT QUE l'article 86 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), donne au conseil d'établissement de l'école Enfant-Soleil, le mandat d'approuver les propositions présentées par Madame la directrice adjointe;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de madame la directrice a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la Loi sur l'instruction publique (LIP);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Géraldine Faust il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la grille-matières tel que présentée par Madame la directrice adjointe.

7.3 Horaire de l'élève

Mme Ouarda Samira Benabdoun, directrice adjointe, présente les modèles de l'horaire de l'élève (préscolaire 4 ans, préscolaire 5 ans, primaire 1^{ère}-2^e-3^e année et groupe 910 et primaire 4^e-5^e-6^e année et groupe 930).

Mme Mélanie Richard, directrice, mentionne qu'une réflexion est amorcée afin de procéder à des changements judicieux dans l'horaire de l'élève pour les prochaines années.

CONSIDÉRANT QUE l'article 86 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), donne au conseil d'établissement de l'école Enfant-Soleil, le mandat d'approuver les propositions présentée par Madame la directrice;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de Madame la directrice a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la Loi sur l'instruction publique (LIP);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Géraldine Faust, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER l'horaire de l'élève tel que proposé par Madame la directrice.

Résolution 2022-02-23-06

8. POINTS DE CONSULTATION

8.1 Biens et services

Mme Mélanie Richard, directrice, invite les membres à avoir une réflexion sur les biens et les services ainsi que les besoins d'amélioration, d'aménagement et de construction, de transformation et de réfection des locaux. Mme Salma Haitout demande un suivi quant au projet d'aménagement de la cour d'école. Mme Richard explique que le dossier est sous la responsabilité du Service des Ressources Matérielles (SRM). Le dossier est à l'étape d'appel d'offres. Mme la directrice propose aux membres de réfléchir sur les biens et services et de soumettre leurs propositions à la prochaine rencontre du conseil d'établissement.

8.2 Critères de sélection pour la nomination de la direction d'école

Mme Mélanie Richard, directrice, présente les documents reçus du Centre de Services Scolaire Marguerite-Bourgeoys détaillant les critères de sélection pour la nomination de la direction d'école. Mme Géraldine Faust mentionne que le contenu du document présenté est exhaustif. M. Jean-Patrice Gauthier demande la possibilité que les membres reçoivent le document afin d'avoir une meilleure idée du profil des compétences.

Les membres du conseil souhaitent réfléchir aux critères de sélection pour la nomination de la direction d'école. Le point sera à l'ordre du jour de la prochaine rencontre du conseil d'établissement.

9. POINTS D'INFORMATION

9.1 Activités parascolaires

Mme Amandalie Lacorse, directrice adjointe, explique qu'en raison de l'évolution de la situation pandémique, les activités parascolaires se mettent lentement en place tout en respectant les mesures sanitaires en vigueur.

Mme Ouarda Simira Benabdoun, directrice adjointe, précise que les élèves du 3^e cycle ont débuté les activités parascolaires de basketball (masculin et féminin) et de futsal (masculin et féminin) dans le cadre d'une collaboration de l'école Enfant-Soleil et de l'école secondaire Saint Laurent. Ces activités se poursuivront jusqu'à la fin de mai.

9.2 Rapport de la déléguée au comité de parents

9.3 Mot du représentant de la communauté

M. Jean-Patrice Gauthier informe les parents que L'Unité (Centre d'initiative pour le développement communautaire) se prépare pour offrir aux jeunes des activités variées durant la semaine de relâche. Ces activités s'adressent aux jeunes de la 3^e à la 6^e année. M. Gauthier fait mention des préoccupations des élèves quant à l'arrestation des entraîneurs de l'école secondaire Saint-Laurent. Ces préoccupations ont engendré de nombreuses discussions avec les jeunes.

9.4 Rapport des enseignants

9.5 Rapport du service de garde

En absence de Mme Sana Jabri, technicienne, Mme Amandalie Lacorse, directrice adjointe, mentionne l'excellent service offert par les éducatrices lors de la période d'enseignement à distance en janvier 2022. Elles ont permis le bon déroulement des cours durant la période du service de garde exceptionnel.

Mme Lacorse, directrice adjointe, ajoute que les élèves sont ravis de vivre des activités enrichissantes durant les journées pédagogiques.

9.6 Rapport de la direction

Mme Mélanie Richard, directrice, fait un portrait de la situation actuelle dans le contexte de la pandémie (mesures sanitaires, vaccination, etc.). Elle rappelle qu'en raison du report de la reprise des cours au retour des vacances de Noël, les rencontres de parents du bulletin de la 1^{ère} étape ont eu lieu le 10 et 11 février 2022. Finalement, en raison de la journée tempête du 2022, la journée pédagogique du 22 juin 2022 devient une journée de classe.

Elle précise que la direction n'a pas encore de nouvelles quant à un possible changement au régime pédagogique pour l'année scolaire 2022-2023. L'équipe de gestion travaille actuellement à la préparation de l'année scolaire 2022-2023.

10. VARIA

OPP (Organisme de participation des parents)

Mme Mélanie Richard, directrice, précise que l'allègement au niveau des mesures sanitaires favorisera la participation des parents à la vie de l'école. La première rencontre de l'OPP devrait se faire après la semaine de relâche.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE ET DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

CONSTATANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Géraldine Faust, il est résolu à l'unanimité :

DE LEVER la séance ordinaire du 23 février 2022 à 19h57.

Prochaine séance : jeudi 17 mars 2022 à 18h00 sur la plateforme Zoom



Mme Meylin Garcia
Présidente



Mélanie Richard
Directrice